

Motion

Octroi des jetons de présence sous forme de Chèques commerce

déposée par le Groupe ECOLO

Motivation :

La mise en œuvre des « Chèques commerce » par l'ADL - Agence de Développement Local se veut un organisme de soutien au commerce local. Il constitue un outil parmi d'autres pour maintenir et attirer le commerçant et le chaland sur la commune de Durbuy.

Renseignements pris auprès de l'ADL récemment, la diffusion du « Chèque Commerce » progresse lentement : en 2020, le nombre de chèques émis avoisineraient les 14.000 €. C'est bien, mais avouons que ce montant est une goutte d'eau dans le volume des achats réalisés dans les commerces de notre commune. Cette dernière, quasi seule émettrice, vient d'insuffler une belle dynamique en cette fin d'année en accordant le cadeau de fin d'année - décidé lors du Conseil communal de novembre dernier - sous forme de « Chèques commerce » au personnel travaillant pour l'administration communale et le CPAS. Ensemble, si nous le voulons, nous pouvons facilement nous montrer améliorer ce montant de 14.000€.

La période de pandémie que nous traversons affecte certains commerces plus que d'autres. Et ce pour plusieurs années. Nous sommes toutes et tous convaincus, je pense, qu'un soutien plus marqué par l'autorité communale, dont nous faisons partie, serait bienvenu et apprécié.

Je vous propose d'en saisir l'occasion, en décidant ensemble de transformer le paiement annuel d'une partie du montant brut de nos jetons de présence à titre de Conseiller communal en « Chèque commerce ». Un geste similaire de la part des Echevins serait bienvenu, mais dépend de leur seule bonne volonté.

Pourquoi une partie ? Car après soustraction des impôts et de la rétrocession à nos partis respectifs, le montant net disponible représente approximativement 50 %, selon le cas.

Aussi, je vous propose d'adopter une modification de notre règlement d'Ordre Intérieur intégrant cette option, qui restera volontaire mais transparente pour le public.

Proposition de décision :

Considérant l'existence d'un système communal de « Chèques commerce » géré par l'Agence de Développement local ;

Considérant que la commune est la principale émettrice de chèques commerce ;

Considérant que chaque année, la commune verse en une seule fois le montant annuel des jetons de présence aux Conseillers communaux ;

Considérant que les Conseillers communaux effectuent leurs achats principalement dans les commerces locaux ;

Considérant qu'en transformant le montant des jetons de présence en « Chèques commerce », les Conseillers communaux concrétisent à titre personnel leur soutien au commerce local ;

Vu le contexte particulier de la pandémie de la Covid 19, et des ses répercussions dans le temps, nécessitant une solidarité de tous ;

Sur proposition du Groupe ECOLO ;

Le Conseil communal de Durbuy, réuni en séance publique du 8 février 2021,
statuant à ...

DECIDE

de modifier le ROI du Conseil communal en ajoutant un article 85bis rédigé comme suit :

« La moitié (50%) du montant brut des jetons de présence de l'année en cours est payée en Chèques commerce, aux seuls Conseillers marquant leur accord lors d'un point de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de novembre. »